

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°2 DU SAMEDI 18 MARS 2017

ORDRE DU JOUR

Délibérations:

- transfert de compétences urbanisme à la communauté de communes Haut Garonnaises.
- Demande d'achat d'un terrain communal par Mme SENAC.
- Changement d'assureur de la commune.
- Indemnités de fonction du maire et de l'adjoint.

Questions:

- Entretien des estives et risques d'incendie.
- Entretien des abords de la commune et des bâtiments communaux.
- Planning pour les élections présidentielles.

Point:

- Restauration du toit de l'église.

Questions diverses

Présents: Anne SOYE, Jean PEYRE, Marcel DULHIAC, Augustin PEYRE, Jean-Joel SOYE et Magali CLARENC.
Bernadette CHEVREL excusée.

Délibérations:

1-transfert de compétences:

Dans la mesure où il n'y a pas de PLU sur la commune de Portet et vu le flou de la gestion future des compétences, le conseil municipal ne donne pas mandat à l'intercommunalité pour établir un document de la planification définissant les capacités d'urbanisation de notre collectivité.

pour le refus de transfert: 5 voix
abstention: 1 voix

2-Demande d'achat d'un terrain communal.

En vue de la construction d'un abri.

En premier lieu, il est nécessaire de savoir ce qui a été convenu lors de précédentes délibérations car il y a déjà la fosse septique et un mur qui sont sur le terrain communal.

De plus, l'abri risque de modifier l'accès au terrain derrière. Il est donc important que les différentes parties en cause se mettent d'accord.

Si la commune veut régulariser l'ensemble du dossier, il est aussi important de contrôler les différentes servitudes existantes.

Il est donc décidé, à l'unanimité, un report de cette délibération pour complément d'information.

3-Changement d'assureur de la commune.

Selon le devis d'un autre assureur et pour les mêmes garanties, nous pourrions faire une économie d'environ 300€.

Ce nouvel assureur a aussi attiré notre attention sur le statut des bénévoles lors des corvées ou du déneigement entre autre.

Report de cette délibération à janvier 2018 à l'unanimité.

4-Indemnités de fonction du maire et de l'adjoint.

En 2016, la dotation pour les indemnités des élus a été de 2895€/an ce qui représentait 171€/trimestre pour l'Adjoint et 430€/trimestre pour le Maire.

Nous proposons, pour cette année, de passer respectivement à 1,6% et 3,8% de l'indice brut terminal 1022 soit 184€/trimestre pour l'Adjoint et 438€/trimestre pour le Maire.

4 voix pour

2 abstentions

proposition adoptée.

Questions:

1-Entretien des estives et risques d'incendie.

Il est important de prévoir un plan de protection du village.

Pour cela, il est nécessaire d'établir quelles zones peuvent être concernées et d'en connaître les propriétaires.

Nous devons nous renseigner sur la législation en vigueur pour l'entretien des terrains.

Peut-être également envisager une solution de mise en paturage plus stricte mais se pose le problème du coût de réalisation des clôtures.

2-Entretien des abords de la commune et des bâtiments communaux.

En 2016, ce poste a représenté 1400€.

Nous avons un devis de 200€ pour l'entretien de la mairie que nous pouvons faire nous même.

Pour les espaces verts, le devis est de 3000€. Une intervention en juin représenterait un coût de 500€ environ. Nous pouvons envisager une deuxième intervention à la fin de l'été si nécessaire pour réduire le tarif.

Jean se propose de faire un courrier pour signaler les travaux non réalisés l'an passé et prévoir ceux de cette année.

3-Planning pour les élections présidentielles.

Voir les empêchements et les possibilités de chacun pour les permanences et la présence au dépouillement du 23 avril et du 7 mai.

Point sur la restauration du toit de l'église.

Suite au courrier au CD 31 dans lequel nous demandions leur accord pour considérer les fonds de la Fondation du Patrimoine comme faisant partie de l'autofinancement: nous avons eu une réponse orale positive du Président du CD 31 à Mr. PUISSEGUR et de Mr. RIVALS à Jean PEYRE. Nous sommes toujours en attente d'une réponse écrite.

Ne pouvant plus attendre pour se positionner avec l'entreprise chargée des travaux, nous allons démarcher les banques comme si cela était acquis.

Questions diverses.

1-Gestion du risque d'avalanche.

Nous avons reçu la facture de la SEMAP concernant le PIDA du 18 janvier. Celle-ci nous semble trop élevée. Nous allons faire un courrier dans ce sens au directeur des piste.

2-Nous devons établir notre budget pour début avril.

3-Collecte des encombrants prévue pour le 11 avril.

La séance est levée à 11h15.